

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE SAINT MARS LA REORTHE**

L'an deux mille vingt-trois, le onze septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 05/09/2023 2023 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Éric RETAILLEAU, Charlotte DE VILLIERS, Sylvie BOUDAUD, Sylvie CAILLAUD, Alexandra FONTENEAU, Claude GELOT, Vincent MICHEL, Laurence MICHOT, Jean-Jacques MOURGEOTTE, Geoffrey PUAUD, Henri RETAILLEAU, Cyril RAUTURIER.

Conseillère absente excusée : Virginie TALON

Secrétaire de séance : Henri RETAILLEAU

**23-42-03 CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE SPORTS ET DU TERRAIN
D'ENTRAINEMENT DE FOOTBALL – PUY DU FOU ACADEMIE**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une demande d'occupation de la salle de sports des Jarries et du terrain de football (terrain d'entraînement) par le Puy du Fou Académie pour des cours de sports, les jours suivants :

Salle de sports des Jarries :

- Lundi :13 h – 16 h 30
- Mardi : 13 h – 16 h 30
- Jeudi : 14 h 30 – 16 h 30

Terrain d'entraînement de football

- Mardi : 13 h – 16 h 30

Madame Charlotte DE VILLIERS, quitte la salle, ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Autorise la convention de mise à disposition de la salle de sports pour les périodes demandées sur une année scolaire.
- Fixe le tarif de location de la salle de sports à 70 € par mois soit 700 € pour l'année scolaire 2023-2024.
- Autorise la convention de mise à disposition du terrain d'entraînement de football pour la période demandée sur l'année scolaire.
- Fixe le tarif de location du terrain d'entraînement de football à 20 € par mois soit 200 euros pour l'année scolaire 2023-2024.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal
Le Maire
Patrice BERTRAND